

Publié le 3 février 2022

## Accord trouvé entre l'Assemblée nationale et le Sénat en commission mixte paritaire sur le projet de loi 3DS

La commission mixte paritaire (CMP), composée de 7 députés et 7 sénateurs, s'est réunie le 31 janvier afin de s'accorder sur un texte commun. Elle a abouti à une issue conclusive, ce qui ouvre la voie à une adoption définitive et in extremis du projet de loi 3DS avant la fin imminente de la législature.



Le texte de compromis adopté par la CMP sera soumis le 8 février à l'approbation de l'Assemblée nationale, et le 9 février du Sénat. Le texte précis n'est pas connu à ce jour. **La FedEpl présentera l'ensemble des dispositions concernant les Epl qui ne devraient plus changer**, sauf en cas de saisine du conseil constitutionnel, dans sa newsletter de la semaine prochaine.

**Une journée d'information Epl expertise sera organisée au cours des toutes prochaines semaines.**

Par Thierry DURNERIN